



Original : français

N° : ICC-01/05-01/08

Date : 11 août 2008

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE III

Composée comme suit : M. le juge Hans-Peter Kaul, juge unique

SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c./ M. M. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO

Public

**Enregistrement de l'acceptation de Me Tjarda Van der Spoel et Me Aimé Kilolo
Musamba en qualité de conseil associé de M. Jean-Pierre Bemba Gombo**

Origine : Greffe

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Fatou Bensouda, Procureur adjoint
Petra Kneuer, Substitut du Procureur

Les conseils de la Défense

Nkwebe Liriss Richard, Conseil
Tjarda E. Van der Spoel, Conseil associé
Aimé Kilolo-Musamba, Conseil associé

Le Bureau du conseil public pour les victimes

—

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Xavier-Jean Keïta, Conseil principal

Le Greffier

Silvana Arbia

La Division des victimes et des conseils

Didier Preira, Responsable

Veillez trouver en annexes l'acceptation de Me Tjarda Van der Spoel (Annexe 1) et Me Aimé Kilolo Musambala (Annex 2) en qualité de conseil associé de M. Jean-Pierre Bemba Gombo.



Pour le Greffier
Didier Daniel Pereira
Responsable, Division des victimes et des conseils

Fait le 11 août 2008

À La Haye